

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité



Programme de formation – modalités pédagogiques- RNCP36648

Certificateur : CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

Date d'enregistrement du certificat : 01/07/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 23/06/2028



Description de la formation

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée.

Public Visé

Toute personne souhaitant s'orienter dans les métiers de la sécurité.

Objectifs

Cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

Méthodes mobilisées

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

Attribution finale

Titre à finalité professionnelle d'agent de prévention et de sécurité.

Prérequis :

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)
- Savoir compter
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.
- Être titulaire d'une carte SST en cours de validité ou PSC1 ou PSE1 de moins de 2 ans

Durée : 175 Heures

Nombre de participants : de 4 à 12 participants.

Modalités :

- ✓ Collectif
- ✓ Intra-Entreprise ou Inter-Entreprise
- ✓ Présentiel

LIEU DE FORMATION : Au centre de formation FORMOSECOURS au 911 avenue des Marchés 84200 Carpentras.

Modalités et Délais d'Accès :

Inscription obligatoire 21 jours avant minimum sous réserve d'une session ouverte.

Tarif : 1700€ Net de Taxe*

*TVA non applicable selon l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

Tarif donné à titre indicatif pour un participant à une formation Inter-Entreprise

Nous consulter pour les formations Intra-Entreprise

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec notre référent handicap :

Au 04.90.60.73.16

Ou par mail : contact@formosecours.fr

Modalités d'évaluation

Évaluation théorique : Questionnaire à choix multiple de 40 questions

Évaluation pratique : Mise en situation de 30 minutes

Le candidat sera validé à l'épreuve pratique au poste central de sécurité et en situation de rondes avec anomalies

Validation du SST conformément au programme INRS du Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

(Possibilité de validation partielle : oui)

Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise

8 \geq Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen

Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module

Durée de validité de chaque UV : 5 ans

Équivalence et passerelles : Les anciens fonctionnaires de la Police Nationale, les Gendarmes qui étaient OPI ou agent de police judiciaire adjoint obtiennent le TFP APS par équivalence

Suite de parcours : Le TFP APS est une porte d'entrée vers d'autres carrières dans la sécurité. Il est par exemple possible de passer son TFP ASC- agent de sécurité cynophile. Les Titres de chef d'équipe (niveau III) et Dirigeants (niveau II) accompagneront la progression professionnelle de l'agent de sécurité jusqu'au métier de chef d'entreprise de sécurité privée

Débouchés : L'obtention du TFP APS permet la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de surveillance humaine, valable 5 ans, pour accéder à des métiers tels que : contrôleur d'accès, agent d'accueil, agent arrière-caisse, agent démarque inconnue.

Tout le matériel ci-après est désinfecté avec un protocole strict entre chaque formation.

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Matériel utilisé

- Locaux permettant l'exercice de rondes de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec pointeaux fixes et comprenant des escaliers, un parking, des couloirs, des salles et une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feux réels.
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Blocs d'éclairage de sécurité
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO²
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS
- Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours
- Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique
- Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme
- Gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité
- Magnétomètre (détecteur de métaux portatif)
- Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 10 points de contrôles et les points d'événement "incendie", "fuite d'eau" et "effraction".
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI).
- 3 téléphones, et leur mode d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente.
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès
- Une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs
- Un système de vidéosurveillance équipé de 19 caméras, dont une en 360°
- Un registre de consignes
- Un registre de clés, de badges et de visiteurs
- Un bloc de permis de feu
- Un ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les 4 dernières sessions de formation.
- Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier
- Armes factices

Socle de base – 41 heures

UV1 : Module secourisme (14h)

Séquence 1 – Intervenant en premiers-secours – 10h

(Théorique 4h, Pratique 6h)

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant et pour agir
- (Faire-)Alerter selon de l'organisation interne des secours
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

Séquence 2 – Auxiliaire de prévention- 4h

Théorique 3h, Pratique 1h

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer la personne désignée d'une situation dangereuse

UV2 : Module Environnement Juridique (17h)

Séquence 1 – Livre VI du Code de Sécurité Intérieure – 6h (Théorie)

- L'explication initiale du livre VI (contexte, logique)
- L'architecture d'ensemble ;
- Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- Le principe d'exercice exclusif ;
- Le principe de neutralité ;
- La détention et usage des armes ;
- Le port des uniformes et insignes ;
- Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- Les spécificités des services internes ;
- Le régime de la carte professionnelle et les téléservices.
- Les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.

Séquence 2 – Respecter la déontologie professionnelle – 6h (Théorie)

- Le secret professionnel
- Les principes déontologiques
- Respecter la déontologie professionnelle
- Être averti sur les délits de marchandages et les sanctions spécifiques associés

Séquence 3 – Dispositions utiles du code pénal – 5h (Théorie)

- Organisation judiciaire de la France
 - o Dualité juridictionnelle
 - o Juridiction civile, pénale et administrative
 - o Responsabilités pénales et civiles
 - o Clause d'irresponsabilité pénale
- Dispositions pénales :
 - o Légitime défense, état de nécessité
 - o Atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir (condition de rétention légale)
 - o Non-assistance à personne en péril
 - o Omission d'empêcher un crime ou un délit
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
 - o Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale

Séquence 4 – Garanties liées au respect des libertés – 3h (Théorie)

- Respect de la vie privée et du droit de propriété
- Principes et limites de la fouille.
- Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)
- Atteinte aux systèmes de traitement automatisé
- Appropriation frauduleuse

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Séquence 5 – Principes de la République – 3h (Théorie)

- Connaître les principes de la République :
 - o La liberté, L'égalité, La fraternité
 - o La laïcité
 - o La non-discrimination
 - o La liberté de conscience
 - o La prévention de la violence
 - o Le respect de la dignité humaine
- Connaître les symboles de la République et le respect qui leur est dû
 - o La devise
 - o L'emblème national
 - o L'hymne national
- L'état de droit et le respect de l'ordre public

UV3 : Module Gestion des conflits (5h)

Séquence Unique : Analyse des comportements et résolution des situations conflictuelles – 5h (Théorie)

- Origines des conflits
- Différents types de conflits
- Stimulation et motivations des conflits
- Étapes d'un conflit
- Mesures de prévention des éléments déclencheurs
- Traiter une agression verbale
- Gérer les émotions
- Adopter des techniques verbales
- Intervenir par étapes
- Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptée

UV4 : Module Stratégique (5h)

Séquence Unique : Outils de transmission des consignes et de remontée d'information – 5h (Théorie)

- Connaissance de l'outil informatique (2h)
 - o Consignes écrites et/ou orales
 - o Consignes permanentes, particulières ou ponctuelles
 - o Consignes en intrusion, malveillance, incendie, accident.
 - o Compte rendu oral et écrit
- Réaliser une remontée d'information (3h)
 - o Rapport circonstancié présentable aux forces de l'ordre

Spécialité – 134 heures

Complément avec le socle commun (16h00)

UV1 : Module Environnement Juridique (5h)

Séquence 1 – Livre VI du Code de Sécurité Intérieure – 2h

(Théorie 1h Pratique 1h)

- Sanctions en cas de non-respect des dispositions du Livre VI
- Justifications des actions lors de mises en situation

Séquence 2 – Dispositions utiles du code pénal – 2h (Théorie)

- Justifications légales des actions lors de mises en situation de légitime-défense

Séquence 3 – Garanties liées au respect des libertés – 1h (Théorie)

- Convention Collective Nationale 3196 (APE8010Z)
- Justifications des actions lors de mises en situation

UV2 : Module Gestion des conflits (9h)

Séquence Unique – Analyse, résolution, Gestion de situations conflictuelles – 9h

(Théorie 2h Pratique 7h)

- Évaluer de la dangerosité du conflit
- Gérer le conflit
- Gérer les conséquences du conflit
- Mises en situation de conflit

UV3 : Module Stratégique (2h)

Séquence Unique : Outils de transmission des consignes et de remontée d'information – 2h (Pratique)

- Rédaction d'une main-courante
- Exploitation d'un logiciel de main-courante

UV4 : Module Prévention des risques d'incendie (7h)

Séquence Unique : Initiation au risque incendie

(Théorie 4h Pratique 3h)

- L'incendie : causes, naissance, ... et propagation
- Risques et effets de l'incendie sur l'homme
- Mesures de prévention
 - o Sécurité des travaux par point chaud
- Acquisition des consignes spéciales et particulières
 - o Alarme (composition, fonctionnement d'un SDI)
 - o Consignes d'intervention
 - o Déclenchement, organisation de l'évacuation
 - o Mise en sécurité des installations
 - o Préparation de l'intervention des secours extérieurs
- Rôles des acteurs et des moyens de protection
- Moyens de première intervention

UV5 : Module Modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7h)

Séquence Unique : Application de l'article 73 du CPP – 7h (Théorie)

- Conditions d'appréhension de l'article 73 du CPP.
- Missions de sécurité et de sûreté confiées aux APS selon les différentes filières de métiers-repères
 - o Surveillance, distribution, incendie

UV6 : Module Sensibilisation aux risques terroristes (13h)

Séquence 1 : Définir les risques terroristes – 6h (Théorie)

- Risques et menaces terroristes
- Niveaux de risque associés au terrorisme
- Différents matériels
- Développer ses réflexes prévention/sécurité
- Détecter et prévenir
- Entretenir sa culture de la sécurité

Séquence 2 : Réagir face à une attaque – 4h30

(Théorie 2h30 Pratique 2h)

- Se protéger soi-même et protéger les autres
- Alerter et faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone

Séquence 3 : Secourir – 2h30

(Théorie 2h Pratique 0h30)

- Identifier le risque de blessures en rapport au danger
- Notions de secourisme "tactique"
- Alerter les secours

UV7 : Module professionnel (45h)

Séquence 1 : Techniques de transmission des consignes et informations – 8h

(Théorie 4h Pratique 4h)

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

- Présentation et attitude (savoir-être et savoir-vivre)
- Accueillir, informer, orienter
- Lire un plan
- Adapter sa communication verbale et non verbale
- Fonctionnement des moyens de transmission
- Compte rendu oral immédiat en cours d'action
- Transmission de consignes
- Transmission d'informations
- Gestion d'un appel suspect (compte-rendu d'appel, alerte aux forces de l'ordre)

Séquence 2 : Préparation des missions – 6h

(Théorie 4h Pratique 2h)

- Préparer l'intervention (mettre en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes et l'équipe)
- Possibilités d'action sur place
- Coordination avec les forces de l'ordre
- Consignes particulières en cas d'intrusion
- Préservation des traces et des indices

Séquence 3 : Contrôle des accès – 9h

(Théorie 4h Pratique 5h)

- Contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement
- Les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie, ...)
- Filtrage de l'accès des véhicules (véhicules légers, véhicules de transport, ...)
- Filtrage de l'accès des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs, ...)
- Contrôle des objets et des matériels

Séquence 4 : Prise en compte du PCS – 9h

(Théorie 4h Pratique 5h)

- Prise en compte des
- Matériels
- Documents
- Flux des personnels et intervenants
- Moyens d'accès
- Moyens de communication

Séquence 5 : Rondes et contrôles de rondes – 13h

(Théorie 4h Pratique 9h)

- Effectuer une ronde (itinéraire, fréquence)
- Garder un esprit d'initiative
- Adapter son comportement lors d'une ronde
- Notion et objectifs de la ronde aléatoire

UV8 : Module Palpation de sécurité et inspection de bagages (7h)

Séquence Unique : Inspection visuelle et palpation – 7h

(Théorie 3h Pratique 4h)

- Circonstances particulières de réalisation
- Cadre législatif lors de manifestations
- Agréments des personnels privés amenés à les réaliser
- Sanctions en cas de non-respect du cadre légal
- Domaine d'application des palpations de sécurité
- Éléments générateurs de situations conflictuelles lors de leur exécution
- Positionnement dans un point d'inspection filtrage
- Comportement lors de la découverte d'objet prohibé
- Techniques d'inspection visuelle et de palpation de sécurité
- Gestion des mineurs et personnes en situation de handicap

UV9 : Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité (7h)

Séquence 1 : Télésurveillance – 3h

(Théorie 1h30 Pratique 2h)

- Corpus juridique de la télésurveillance
- Éléments de la chaîne de télé sécurité

Séquence 2 : Vidéoprotection – 4h

(Théorie 2h Pratique 2h)

- Corpus juridique de la vidéoprotection
- Schéma d'installation d'un système de vidéoprotection

UV10 : Module Gestion des risques (11h)

Séquence 1 : Gestion des alarmes – 7h

(Théorie 3h Pratique 4h)

- Processus de déclenchement d'une alarme-intrusion
 - o Informations issues d'une alarme-intrusion
 - o Levée de doute en alarme-intrusion
 - o Modalités d'alerte des forces de l'ordre
- Principes de gestion d'une alarme-incendie
 - o Informations émanant d'un SDI
 - o Levée de doute en alarme-incendie
 - o Évaluation des possibilités d'intervention
 - o Rendre compte à la hiérarchie
 - o Accueillir et faciliter l'intervention des secours
- GTC / GTB : reports d'alarme et modalités d'exploitation

Séquence 2 : Protection du Travailleur Isolé (PTI) – 2h

(Théorie 1h Pratique 1h)

- Système de protection de travailleur isolé (PTI)
- Dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé
- Différentes composantes d'un système PTI
- Possibilités de déclenchement d'un DATI

Séquence 3 : Sensibilisation au risque électrique – 2h

(Théorie 2h)

- Facteurs d'accident d'origine électrique
- Effets du courant sur le corps humain
- Origine de l'électrisation
- Analyse du risque électrique
- Modalités de formation et processus d'habilitation
- Analyse des situations d'accidents d'origine électrique

UV11 : Module Événementiel spécifique (7h)

Séquence 1 : Cadre et problématique des grands rassemblements

- 5h (Théorie)

- Sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux)
- Cadre légal des rassemblements
- Sécurisation des spectacles et concerts
- Gestion d'un évènement (risque, lieu, acteurs, contexte)
- Procédure d'évacuation d'urgence (incendie, rixe, attentat)
- Bases juridiques des prestations événementielles

Séquence 2 : Acteurs d'un événement – 1h (Théorie)

- Identification des acteurs autres que le public (organisateur, artistes, journalistes, presse, secours, VIP)
- Information sur les types de public

Séquence 3 : Spécificités du contrôle d'accès et de l'inspection/filtrage – 1h (Théorie)

- Différentes zones d'accès (publique, privative, restreinte)
- Moyens d'identification des différentes familles d'accès

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

- Systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette)
- Fraude et litiges

UV12 : Module Gestion des situations conflictuelles dégradées (7h)

Séquence Unique : Gestion des conflits dégradés – 7h

(Théorie 3h Pratique 4h)

- Différents types de stress et leur mode de fonctionnement
- Mécanisme du stress
- Gestion des effets gênants du stress
- Utilisation des effets positifs du stress
- Maîtrise du stress in situ
- Stress différé et gestion post-événement
- Récupération par la respiration
- Évacuation de la tension
- Protection, riposte, maîtrise actuelles et proportionnées face à une agression
- État de nécessité

UV13 : Module Industriel spécifique (7h)

Séquence 1 : Évaluation des risques professionnels – 2h30 (Théorie)

- Obligations réglementaires
 - o Évaluation des risques professionnels
 - o Document unique
 - o Obligations de l'employeur
 - o Principes généraux de prévention
 - o Obligations des employés
 - o Plans de prévention

Séquence 2 : Risques industriels majeurs des ICPE – 2h30 (Théorie)

- Notion d'ICPE
- Installations classées SEVESO
- Plan ORSEC) et autres plans d'intervention

Séquence 3 : Face aux risques industriels – 1h (Théorie)

- Matériels de protection adaptés aux risques industriels
- Port des équipements de protection individuelle
- Équipements de protection et moyens d'intervention collectifs

Séquence 4 : Manipulation et stockage de produits dangereux – 1h

(Théorie)

- Système global harmonisé (SGH)
- Classification CLP (classification labelling packaging)
- Contrainte des zones à atmosphère explosif (ATEX)

Encadrement pédagogique

Les formateurs disposent à minima : pour les modules relatifs à la prévention des risques incendie, d'un diplôme SSIAP et des attestations de recyclage correspondantes pour les modules SST, une attestation de formateur SST. Les formateurs disposent à minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage : soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrées au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.



FORMOSECOURS

Agrément APS 8413052702



Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité - RNCP36648

Certificateur : CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

Date d'enregistrement du certificat : 01/07/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 23/06/2028